



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2022-092

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2022

# Sommaire

## **63\_REC\_Rectorat de l' Académie de Clermont-Ferrand /**

43-2022-07-05-00002 - Arrêté du 5 juillet 2022 relatif à la désignation des membres de la commission de recours contre les décisions de refus d' autorisation d' instruction en famille de l' académie de Clermont-Ferrand (2 pages)

Page 3

63\_REC\_Rectorat de l' Académie de  
Clermont-Ferrand

43-2022-07-05-00002

Arrêté du 5 juillet 2022 relatif à la désignation  
des membres de la commission de recours  
contre les décisions de refus d' autorisation  
d' instruction en famille de l' académie de  
Clermont-Ferrand



**Arrêté du 5 juillet 2022 relatif à la désignation des membres de la commission de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction en famille de l'académie de Clermont-Ferrand**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.131-11-10 à D.131-11-13

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

La commission de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction en famille est présidée par :

- Monsieur Karim Benmiloud, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand,

Ou son représentant :

- Monsieur Tanguy Cavé, secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand.

**Article 2** :

Les membres titulaires et suppléants de la commission de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction en famille sont :

**I – Membres titulaires** :

- Monsieur David Baduel, inspecteur de l'éducation nationale,
- Monsieur Charles Moracchini, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional,
- Madame Sylvie Picard, médecin de l'éducation nationale,
- Madame Christelle Magard, assistante sociale – conseillère technique.

**II – Membres suppléants** :

- Monsieur Laurent Cheminal, inspecteur de l'éducation nationale,
- Monsieur Noël Gorge, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional.



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Article 3 :**

Le mandat des membres nommés à l'article 2 du présent arrêté est de deux ans à compter du 6 juillet 2022, date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

A Clermont-Ferrand, le 5 juillet 2022

SIGNÉ

Karim BENMILOUD